

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 novembre 2019, 19h00 du conseil de la Municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce sise au 127-A, 1^{re} Avenue Sud, Saint-Gédéon-de-Beauce.

Sont présents : M. Christian Bégin, conseiller siège 1 M. Claude Deblois, conseiller siège 2
M. Germain Fortin, conseiller siège 3 M. Claude Lachance, conseiller siège 4
M. Alain Nadeau, conseiller siège 5 M. Rémi Tanguay, conseiller siège 6

Monsieur Alain Quirion, président d'assemblée constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame Erika Ouellet, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 Renonciation à l'avis de convocation

2019-11-263 Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

2 Ouverture de la séance

Monsieur Alain Quirion, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil. (19h05)

2019-11-264 **3 Adoption de l'ordre du jour**

Considérant que tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et approbation de l'ordre du jour
4. Programmation TECQ
5. Budget de fin d'année – Autorisation d'achat
6. Embauche ressource en loisirs et culture
7. Embauche directrice adjointe
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Claude Deblois,

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2019-11-265 **4. Programmation TECQ 2019-2023**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lachance, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une autre lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

5. Budget de fin d'année – Autorisation d'achat

2019-11-267 Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémi Tanguay, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu de procéder à l'achat de matériel supplémentaire pour un montant de 67 100 \$ pour les items suivants; sel d'hiver, ponce de *pépine*, pompe de voirie, compteur d'eau, valves, ponceaux inventaire, ponceaux de béton, gratte pour *pépine*, compteur d'eau pour jeux d'eau, mise à jour de livre pour pression, rotatif et petits outils.

Adopté à l'unanimité

6. Embauche ressource en loisirs et culture

2019-11-268 Attendu qu'il y a réception des candidatures afin de pourvoir le poste de coordonnateur (trice) en loisirs et culture;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Deblois, appuyée par monsieur le conseiller Alain Nadeau, il est résolu :

Que le conseil procède à l'embauche de madame Emmanuelle Quirion au poste de Coordonnatrice en loisirs et culture au taux horaire et conditions établis entre les parties;

Que madame Emmanuelle Quirion entrera en poste à temps plein dès le 13 janvier 2020.

Adopté à l'unanimité

7. Promotion coordonnatrice du camp de jour

2019-11-269 Sur la proposition de monsieur le conseiller Germain Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Christian Bégin, il est résolu d'offrir une promotion à madame Majorie Lachance pour compléter entièrement le poste de Coordonnatrice du camp de jour et de procéder à l'augmentation de son taux horaire à raison de 2 \$ / heure.

Adopté à l'unanimité

8. Embauche Directrice adjointe

2019-11-270 Attendu que le poste de secrétaire pour le comité de CORDI et de CORPO est vacant;

Attendu qu'il y a un supplément de reddition découlant de protocole d'entente de subvention;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Alain Nadeau, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Tanguay, il est résolu de procéder à l'embauche de madame Sylvie Marquis pour le poste de Directrice Adjointe à raison de 5 heures par semaine aux conditions et taux horaires établis entre les parties.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions

10. Période de questions

2019-11-271 **11. Levée de l'assemblée**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Christian Bégin, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lachance, il est résolu de lever la séance. (19h22)

Adopté à l'unanimité

Président :.....

Je, Alain Quirion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Directrice générale :.....